AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" TÉL. RENNES (99) 36-01-74
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux — C. C. P. RENNES 9404-94
280, rue de Fougères, 35000 RENNES

ABONNEMENT ANNUEL
30 F

18 DECEMBRE 1973

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement au Bulletin technique de la Station d'Avertissements Agricoles se termine le 31 décembre (1).

Afin de vous permettre de le renouveler, nous vous indiquons ci-dessous les différents tarifs pour 1974.

- Abonnement ordinaire (Bulletin technique et Phytoma) .... 30 F
- Abonnement collectif, selon l'une des possibilités ci-après :

  1/ - Envoi à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin technique et un seul exemplaire de Phytoma) ..... 30 F + 15 F par exemplaire supplémentaire du Bulletin

  2/ - Envoi à plusieurs adresses (un Bulletin technique à chaque adresse et un seul exemplaire de Phytoma à l'une des adresses au choix) .... 30 F + 25 F par adresse supplémentaire

  3/ - Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements (un Bulletin technique de chaque Station et un seul exemplaire de Phytoma) .... 30 F + 25 F par Station supplémentaire

Les versements sont à effectuer au Compte Chèque Postal suivant :

> Régisseur d'Avances et Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A.
>
> PROTECTION DES VEGETAUX
> 280 rue de Fougères - RENNES
>
> C.C.P. 9404-94 Y RENNES

Nous prions nos abonnés de bien vouloir renouveler leur abonnement le plus rapidement possible, et au plus tard pour le 31 janvier 1974.

(1) - Ne pas tenir compte de cette note si vous êtes abonné depuis le 1er juillet 1973 ou si vous êtes abonné par une maison de produits.

Voir au verso, note pour la destruction de l'avoine à chapelet.

P. 456

.../...

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

DESTRUCTION DE L'AVOINE A CHAPELET

Il est possible de détruire l'avoine à chapelet durant l'hiver, en l'absence de culture. On utilisera le Propyzamide (Kerb 50) en pulvérisation, à la dose de 1 Kg de m.a./ha, en évitant de travailler le sol pendant au moins deux mois. Ce produit agit très lentement et migre, à la faveur des pluies, jusqu'au niveau des racines, en assurant une destruction pratiquement complète de cette mauvaise herbe.

Au printemps, le sol sera labouré en vue de le préparer pour une culture de maïs.

En effet, compte tenu de nos connaissances actuelles, seule cette culture peut être conseillée après un tel traitement.

A. CRESPY

Ingénieur d'Agronomie